MRC de PORTNEUF

# DEMANDE D'AIDE PROVISOIRE

Programme RénoRégion

☐ demande inscrite au tableau SHQ

| Propriétaires-Occupants | | |
|---|---|---|
| Propriétaire 1 : | Prénom | Nom |
| Propriétaire 2 : | Prénom | Nom |
| Autre occupant | Prénom | Nom |
| Autre occupant | Prénom | Nom |
| Adresse courriel : | | |
| Avez-vous déjà reçu une aide financière : | | |

| Bâtiment | | |
|---|---|---|
| Adresse | | |
| Municipalité (Province) | Code postal | Nº téléphone |

| Caractéristiques du bâtiment | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Évaluation du bâtiment _____ $ | Compte de taxes : _____ $ | Depuis combien de temps êtes-vous propriétaire : | Année de construction | Dimensions du bâtiment x |
| Type de bâtiment : Logement locatif, commercial? | Maison mobile terrain proprio ou locataire : | Duplex (copropriétaire) max. 2 logements ☐ | Maison jumelée ☐ | Autre (résidence d'accueil (max 9 places), maison de chambres (max 3) : |

| Revenus du ménage | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Propriétaire _____ $ | + | Conjoint(e) _____ $ | + | Autres membres (25 %) _____ $ | = | **TOTAL** _____ **$** | |
| Nombre d'occupant(s) | | Montant autre personne *(N.B. : montant inscrit sur votre déclaration de revenus de l'année précédente)* _____ $ | | | | | |

| Identification des travaux | Cochez : |
|---|---|
| 1. Les murs extérieurs (revêtement extérieur, revêtement intermédiaire, pare-vapeur, solin) | 1. ☐ |
| 2. Les ouvertures (portes, fenêtres) | 2. ☐ |
| 3. Les saillies (éléments structuraux des galeries, balcons, escaliers extérieurs) | 3. ☐ |
| 4. La toiture (revêtement de toiture, pontage) | 4. ☐ |
| 5. La structure (fondation et ossature du bâtiment) | 5. ☐ |
| 6. L'électricité (câblage, panneau de dérivation, entrée électrique) | 6. ☐ |
| 7. La plomberie (tuyauterie, puits, installation septique) | 7. ☐ |
| 8. Le chauffage (appareil et système de chauffage) | 8. ☐ |
| 9. L'isolation thermique (isolation des murs, du plafond, de la fondation) | 9. ☐ |

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec la MRC au 418 285-3744 ou 1 877 285-3746 (sans frais).

S.V.P. veuillez retourner votre formulaire, soit :

- par la poste, MRC de Portneuf, 185, route 138, Cap-Santé (Québec) G0A 1L0;
- par courriel : portneuf@mrc-portneuf.qc.ca;
- par télécopieur : 418 285-1703.

Je certifie que les renseignements sont véridiques : **x** _____ _____

Signature Date

***Le programme s'adresse aux propriétaires-occupants d'un logement, à titre de résidence principale, qui est situé sur un territoire admissible et qui présente une ou des <u>défectuosités majeures</u>.***

Pour être admissible, vous devez :

- Être de citoyenneté canadienne ou avoir le statut de résident permanent
- Faire partie d'un ménage dont le revenu total est inférieur ou égal au revenu maximal admissible au programme :
    - 1 personne ou couple-max 58 500 $
    - 2-3 personnes-max 63 000 $
    - 4-5 personnes-max 72 500 $
    - 6 personnes et plus-max 82 000 $
- Être propriétaire-occupant d'un bâtiment dont la valeur uniformisée* doit être inférieure ou égale à la valeur maximale établie par la MRC, soit 150 000 $

  * La valeur uniformisée se calcule comme suit : valeur du bâtiment multipliée par le facteur comparatif, inscrit sur le site Web du gouvernement du Québec.*
- Être propriétaire depuis au moins un an (seulement dans le cas d'un bâtiment inachevé dont la construction a été entreprise au moins cinq ans avant la signature de la demande d'aide financière ou un bâtiment codifié comme un chalet (code 1100))
- Preuves à fournir seulement à l'ouverture officielle de votre dossier, joindre aucun document à ce formulaire :
    - Copie du rapport d'impôt fédéral signé - Canada
    - T1 (fédéral) - Canada
    - T4 (fédéral) - Canada
    - Relevé 1 (revenus d'emploi et revenus divers, gouvernement provincial) - Québec
    - Avis de cotisation fédéral - Canada
    - Compte de taxes municipales le plus récent
    - Compte d'Hydro-Québec
- Le propriétaire n'est pas admissible au programme s'il a bénéficié des programmes suivants au cours des **<u>5 dernières années</u>** :
    - Programme Rénovation Québec (PRQ)
    - Programme RénoRégion (PRR)
- La subvention peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles (taxes incluses), sans toutefois dépasser 20 000 $ ou 25 000 $ (selon le revenu du ménage)
- Le propriétaire doit assumer un minimum de 5 % de ce coût
- Le coût minimum des travaux admissibles est de 3 500 $